

BULLETIN D'INFORMATION DES LP, SEP, SEGPA ET EREA

ÉDITION DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024

L'édito du secrétaire académique, Fabrice COSTES	1
Un avenir pas forcément radieux pour la voie pro	2
Déclaration lue par notre fédération au CAEN du 19/11/2024.....	4
Calendrier des formations syndicales du SNETAA-FO.....	6
Notes de service académiques.....	7
Syndiquez-vous !	7
Bulletin d'adhésion à imprimer.....	8

L'ÉDITO DU SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE, FABRICE COSTES

« Mais pourquoi est-il aussi méchant ? »

Les plus anciens auront facilement la référence. Les plus jeunes [cliqueront ici](#).

Le « il », c'est le Ministre Kasbarian de la fonction publique qui veut passer à trois le nombre de jours de carence pour les fonctionnaires, en finir avec le plein traitement lors des congés maladie, geler le point d'indice et suspendre la garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Mais le « il » est aussi l'éventuel futur pensionnaire de la prison de la Santé, Nicolas Sarkozy, qui pense que les professeurs des écoles ne travaillent que 24 heures par semaine et six mois par an. N'ayez aucun doute, « il » estime autant les enseignants du second degré.

Le « il » a aussi le visage du Président du Sénat, Gérard Larcher, qui veut doubler le nombre de journées de solidarité pour financer « le grand âge » plutôt que de lutter contre les dérives des grands groupes qui gèrent les EHPAD.

Pour dire non à tous ces « il » et défendre la fonction publique, et notamment le service public d'éducation, le SNETAA-FO de l'académie de Lille soutiendra dès le 5 décembre prochain, toutes les mobilisations.

Ces sujets qui nous préoccupent seront bien entendu abordés lors de notre conseil syndical académique qui se tiendra le jeudi 12 décembre au LPO Henri Darras à Liévin. Il est encore temps, pour les retardataires de s'inscrire à cette journée syndicale en [cliquant ici](#).

UN AVENIR PAS FORCÉMENT RADIEUX POUR LA VOIE PRO

Dans le courant du mois de novembre, la tenue de plusieurs groupes de travail ou instances ont permis aux organisations syndicales représentatives de bénéficier d'informations sur l'avenir de la voie professionnelle.

Quelques informations sur la future carte des formations des années 2025 à 2027

Un point d'étape a été donné sur ce sujet lors du dernier comité social d'administration spécial de région académique.

Les Chefs d'établissement ont été sollicités en avril 2024 pour formuler des demandes d'ouverture ou de fermeture de formations ainsi que des augmentations ou réductions de capacités de celles présentes dans leur lycée.

Dans la région, ce sont 329 demandes d'ouverture ou d'augmentation de capacité qui ont été recensées auprès des établissements ou plus précisément, auprès des Proviseurs puisque quasiment aucune équipe pédagogique n'a été associée à ce travail. La région des Hauts-de-France, la région académique, mais aussi les entreprises (via les sous-préfets) ont donné un avis favorable à 101 dossiers pour l'académie de Lille et à 60 pour celle d'Amiens.

Du côté des fermetures ou réductions de capacité, ce sont 31 propositions que les trois acteurs institutionnels précédents ont validé. Parmi les critères pris en compte pour sélectionner ces propositions, il y a des indicateurs en termes de taux de remplissage, de poursuite d'études, d'insertion professionnelle et de devenir favorable.

Ainsi, à la rentrée 2025, les ouvertures, augmentations de capacité ou coloration, concerneront 20 établissements publics dans l'académie d'Amiens et 40 dans celle de Lille.

Ils seront respectivement 19 et 12 dans les académies d'Amiens et de Lille en ce qui concerne les fermetures et réductions de capacité.

Le « versant sud » de la région sera donc plus impacté par les restructurations imposées par la future carte des formations. Mais attention, tout ne sera pas rose dans l'académie de Lille. La forte baisse à venir de la démographie lycéenne ne sera pas uniforme sur tout ce territoire impactant ainsi fortement des bassins quand d'autres seront peu ou pas touchés.

Il faudra attendre un groupe de travail le 17 décembre prochain pour que les syndicats représentatifs comme le SNETAA-FO soient officiellement informés des évolutions de la carte des formations qui seront proposées aux rentrées 2025, 2026 et 2027.

Si pour l'année scolaire 2025-2026, l'offre de formations sera figée en décembre 2024, des ajustements pourront avoir lieu pour les deux suivantes.

Des taux de pression allant de 5,8 à 0,1 !

Le remplissage des formations est un des critères utilisés par « la bande des 3 » (région, région académique et État) pour valider les évolutions de la carte des formations.

Comme dirait Monsieur de La Palisse, pour remplir des classes, il faut que des élèves demandent à y aller. L'attractivité des formations peut se mesurer en calculant le taux de pression dans les classes de seconde Bac Pro et de première année de CAP.

Pour une formation donnée, ce taux est défini comme le rapport du nombre de demandes en vœu 1 par le nombre de places offertes. Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas le nombre total de demandes qui est utilisé.

Le moins que l'on puisse dire est que l'amplitude entre la formation avec le plus fort taux de pression et celle avec le plus faible est immense.

Dans l'académie de Lille, la première formation avec 2,5 points d'avance sur la deuxième, est le Bac Pro métiers de la sécurité du LP André Malraux à Béthune. Son taux de pression sur le vœu 1 est de 5,8, soit 101 demandes de vœu 1 (204 tous vœux confondus) pour 18 places.

La classe de seconde des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées du LPO d'Artois à Nœux-les-Mines ferme la marche avec un taux de pression de seulement 0,1 (1 demande de vœu 1, 30 demandes tous vœux confondus et 15 places). À noter que 8 autres établissements ont aussi ce très faible taux de pression.

Attention, un faible taux de pression ne signifie pas automatiquement fermeture de la formations. Il est indispensable de préserver certains outils de formations et savoir-faire, les offres d'emploi dans ces secteurs sont importantes mais restent non pourvues faute d'attractivité des métiers proposés. Attirer les

jeunes vers ces formations est un enjeu pour l'Éducation nationale mais il ne pourra être atteint que si les entreprises améliorent leur attractivité.

Des fermetures d'établissements annoncées

L'académie de Lille subit une baisse historique des naissances qui ne sera pas sans conséquence pour nos emplois.

À l'horizon 2040, il y aura plus de 10 000 jeunes de moins en âge de passer le Bac qu'en 2024 comme l'a rappelé le Vice-Président de la région des Hauts-de-France lors du Conseil Académique de l'Éducation Nationale du 19 novembre dernier. Notre fédération, représentée par le secrétaire académique du SNETAA-FO dans cette instance, a donc logiquement posé la question des fermetures d'établissements dans ce contexte des baisses d'élèves.

La région a répondu par un très laconique « pas de fermeture mais des regroupements ».

Notre fédération a alors fait remarquer au représentant de la région, que regrouper des établissements revient à fermer des structures administratives pour les regrouper dans une seule, ce que la Rectrice n'a pas démenti.

Il est illusoire de croire que ces regroupements se feront avec le transfert de tous les postes dans la structure conservée. Ainsi, les opérations de mobilité qui accompagneront ces restructurations de lycées, entraîneront indéniablement des suppressions de postes qui potentiellement s'ajouteront à celles issues de la transformation de la carte des formations. L'avenir est donc sombre pour les PLP..

DÉCLARATION LUE PAR NOTRE FÉDÉRATION AU CAEN DU 19/11/2024

Ce Conseil Académie de l'Éducation Nationale (CAEN) se tient alors que les fonctionnaires subissent des attaques d'une ampleur inouïe de la part du Ministre Kasbarian de la fonction publique et d'élus ou anciens élus : augmentation du nombre de jours de carence, fin du plein traitement pour les congés maladie, suspension de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, gel du pouvoir d'achat, une journée de solidarité en plus, prof-bashing...

Le Ministre Kasbarian, enchanté par le programme « Trumpiste », sitôt Elon MUSK nommé à la tête d'un ministère de « l'efficacité gouvernementale », lui a envoyé un message de félicitations. Dans ce message, il affirme avoir hâte de partager les meilleures pratiques pour s'en prendre à la bureaucratie excessive, réaliser des coupes budgétaires sombres et repenser les organismes publics. Le Ministre kasbarian montre ainsi sa volonté de détruire la fonction publique française, appuyée sur le statut général des fonctionnaires et les droits qui y sont inscrits. La FNEC-FP-FO appelle les personnels à se mobiliser pour lutter contre ce funeste projet y compris à travers une journée d'action le 5 décembre prochain.

Le Ministre Kasbarian n'est malheureusement pas le seul à s'en prendre aux agents de la fonction publique et particulièrement aux enseignants.

Notre fédération condamne les propos de Nicolas Sarkozy, ancien Président de la République et peut-être futur pensionnaire de la prison de la Santé. Non, les professeurs des écoles ne travaillent pas que 24 heures par semaine et 6 mois par an !

Le Président du Sénat, Gérard Larcher, veut financer le « grand âge » par 7 heures supplémentaires de travail gratuit par an plutôt qu'engager la France à réellement lutter contre les dérives des grands groupes qui dirigent les EH-PAD. Peut-être les préfère-t-il à nos aînés ?

Vous allez nous présenter, Monsieur le Vice-Président, les orientations de la dotation globale de fonctionnement de la région pour l'année 2025. Dans les documents de travail, vous annoncez une DGF 2025 au moins égale à 80% de celle de 2022, soit 80,8 millions d'euros. Ainsi, l'an prochain, les établissements devront fonctionner avec une dizaine de million d'euros de moins qu'en 2019. Vous argumenterez en indiquant que plusieurs voyants sont au vert, que les dépenses en énergies diminuent. Vous nous assurerez vouloir maintenir un engagement sur le volet activité pédagogique. Ce ne sera pas compliqué de maintenir en état les activités pédagogiques, elles sont déjà réduites à peau de chagrin et il est difficile de faire moins.

Il serait pourtant facile de trouver de l'argent pour faire mieux fonctionner le service public d'éducation : supprimer le service national universel et reverser aux collectivités locales les milliards de son financement en les fléchant.

Votre dernière diapositive évoque la baisse démographique dans la région des Hauts-de-France. Elle sous-entend deux choses. La première, que vous ne croyez pas au réarmement démographique souhaité par le Président Macron. La seconde, qu'il ne faudra pas longtemps pour que vous nous annonciez la fermeture de lycées comme ont déjà commencé à le

faire d'autres régions.

La baisse de la démographie est une réalité et la FNEC-FP-FO ne le nie pas. Cela devrait être une chance à saisir pour améliorer significativement les taux d'encadrement des élèves et les conditions d'enseignement. Malheureusement, la suppression de 4000 postes d'enseignants à la rentrée 2025 montre clairement que l'État n'a pas la volonté de le faire.

Dans le second degré, l'augmentation des effectifs dans la voie professionnelle ne doit pas conduire à des effectifs pléthoriques dans les classes. Les LP, SEP et EREA sont les établissements avec les plus faibles indices de position sociale. Ce sont aussi les établissements qui accueillent le plus d'élèves en situation de handicap et de primo-arrivants. Sans des moyens supplémentaires, c'est la voie de garage qui attend ces élèves, pas la voie d'excellence. Le jeudi 7 novembre dernier, devant les représentants du SNETAA-FO, syndicat des PLP de Force Ouvrière, réunis en conseil national à Vichy, le Ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel a dit vouloir « mettre le LP au centre du jeu ». Pour cela, il vous faudra des enseignants.

Le manque de personnels de tous les corps de l'Éducation nationale liée à la crise d'attractivité de nos métiers, ne se sera pas compensé par la baisse démographique. Si vous n'avez pas la main sur les rémunérations, vous l'avez en partie Madame la Rectrice sur les conditions de travail. Les relations entre Chefs de service ou d'établissement et les agents sous leur responsabilité se dégradent. Les récentes fiches RSST saisies par les personnels du lycée Sonia Delaunay montrent un environne-

ment hostile. Ce cas n'est malheureusement pas unique dans l'académie.

Il y a quelques jours, la Ministre de l'Éducation nationale a annoncé vouloir lancer un plan pour la tranquillité scolaire. Elle souhaite continuer à sécuriser les établissements. Facile à dire quand on ne paye pas la facture... La pose de caméras de surveillance devant les lycées n'empêchera jamais un attentat. Il est avant tout urgent de réparer les trous dans les grilles et les portails qui ne ferment pas. La sécurisation des établissements passera aussi par plus d'adultes dans les bâtiments.

Madame Genetet souhaite aussi responsabiliser les élèves et les familles, notamment en clarifiant l'échelle des sanctions. À quoi cela servira-t-il si les sanctions ne sont pas prononcées ? Sur le terrain, des collègues doivent lutter pour obtenir un conseil de discipline ou ne serait-ce qu'une procédure disciplinaire, quand bien même le code de l'éducation l'impose. Le Chef d'établissement doit signaler et sanctionner tous les faits conduisant à la remise en cause de l'intégrité physique ou morale des personnels et soutenir systématiquement les différents personnels quand ils sont victimes dans l'exercice de leur métier.

Peut-être que le climat scolaire de notre académie explique la baisse des taux de réussite aux différents examens à l'exception de Bac général ?

L'avenir n'est donc pas radieux pour les personnels de l'Éducation nationale et l'attractivité des métiers de ce ministère. Les personnels en sont conscients, pas les Ministres.

Je vous remercie de votre attention.

CALENDRIER DES FORMATIONS SYNDICALES DU SNETAA-FO

FORMATION SYNDICALE : COMPRENDRE LA DHG ET LE TRMD

LUNDI 20 JANVIER 2025 - 10H00 À 16H00 - LENS (62)

Lieu de la formation : LP Béhal à Lens (62).

Date limite d'inscription : jeudi 19 décembre 2024.

Inscription : www.snetaa-lille.fr ou QR Code ci-contre.



Objet : conception de la DHG par le rectorat. Les grilles horaires. Les moyens demandés.

FORMATION SYNDICALE : CARRIÈRE, DROITS ET DEVOIRS DES CONTRACTUELS

JEUDI 30 JANVIER 2025 - 10H00 À 16H00 - TEMPLEMARS (59)

Lieu de la formation : Union Départemental Force Ouvrière à Templemars (59).

Date limite d'inscription : dimanche 29 décembre 2024.

Inscription : www.snetaa-lille.fr ou QR Code ci-contre.



Objet : évolution de la rémunération. Les différents contrats. Les droits et les devoirs.

FORMATION SYNDICALE : COMPRENDRE LE BULLETIN DE SALAIRE DES TITULAIRES

VENDREDI 28 FÉVRIER 2025 - 10H00 À 16H00 - HÉNIN-BEAUMONT (62)

Lieu de la réunion : LPO Louis Pasteur à Hénin-Beaumont (62).

Date limite d'inscription : lundi 27 janvier 2025.

Inscription : www.snetaa-lille.fr ou QR Code ci-contre.



Objet : décryptage du bulletin de salaire ligne par ligne. Calcul des éléments de rémunération.

NOTES DE SERVICE ACADÉMIQUES

Congé de formation professionnelle

Ce congé permet de bénéficier d'une indemnité de 85% de son traitement brut (plafonnée à l'indice brut 650) pour préparer un concours, suivre des formations qualifiantes, préparer des diplômes ou autres.

Les demandes se font dans la rubrique *Gestion des personnels* sur *EduLine* entre le 16 décembre 2024 et le 17 janvier 2025.

Passerelle vers le corps des attachés d'administration de l'État

Notre ministère manque aussi de Secrétaire général d'EPL (nouveau non des intendants) et de Chefs de bureau dans les différents services du rectorat. Un dispositif a été mis en place pour faciliter les détachements des personnels d'enseignement, d'éducation ou psy-

chologues dans le corps des attachés d'administration de l'État (catégorie A).

Un dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV sont à retourner par mail avant le vendredi 13 décembre à l'adresse passerelleIRA@ac-lille.fr.

Rupture conventionnelle

Expérimentée dans la fonction publique jusqu'à la fin de l'année 2025, ce dispositif permet de quitter après son accord, l'Éducation nationale, tout en bénéficiant d'une indemnité versée par cette dernière et de l'aide au retour à l'emploi versée par France Travail.

La demande est à formuler auprès de la Rectrice par voie hiérarchique avant le 15 mars 2025. Les entretiens se dérouleront dans le courant du mois d'avril 2025.

SYNDIQUEZ-VOUS !

L'adhésion au SNETAA-FO est valable l'année scolaire. Les adhérents qui payent leur cotisation par chèque ou carte bancaire doivent la renouveler. Le renouvellement est automatique uniquement en cas de paiement par prélèvements mensuels.

Un bulletin d'adhésion en noir et blanc est situé à la fin de ce bulletin d'information. Il peut aussi être utilisé pour mettre à jour ses différentes coordonnées (téléphonique, électronique, bancaire...).

Pour adhérer en ligne, [cliquez ici](#) ou utilisez le QR-code ci-dessous.



Rappelons que l'adhésion donne droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation.

BULLETIN D'ADHÉSION 2024-2025

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal et ville
Tel. fixe Tel. portable
Adresse e-mail

MA SITUATION ADMINISTRATIVE

- Classe normale Hors classe Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
 PLP AED/EAP/AESH Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
Discipline : Autre :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon : Tarif : Temps partiel en % :
Cotisation : temps partiel en % x (tarif - 17 €) =

-17€ SI COTISATION AVANT LE 3 SEPTEMBRE 2024

Je choisis le mensuel papier du SNETAA- FO :

- OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

MON ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

- Lycée professionnel SEGPA (collège)
 Lycée polyvalent (SEP) EREA
 Autre :

Nom d'établissement :

Ville : Académie :

**À retourner complété et accompagné d'un chèque ou d'un RIB à :
SNETAA-FO, chez M. COSTES, 10 allée du Houblon, 59190 HAZEBROUCK**

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois.
Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

Nom et adresse du créancier :
SNETAA- FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE ADHÉSION DE

133 €

metaa
FO

-66%

**DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

**COÛT RÉEL
45,22€**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compétente sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
				INDICE	COTISATION
1	133 €	291 €	347 €	INDICE	COTISATION
2	183 €	313 €	368 €	MOINS 450	81 €
3	190 €	325 €	380 €	450 À 500	114 €
4	228 €	348 €	399 €	500 À 700	140 €
5	237 €	368 €	HE-A 1 : 414 € HE-A 2 : 431 € HE-A 3 : 455 €	+ 700	164 €
6	244 €	381 €		COTISATIONS UNIQUES	
7	256 €	388 €		SANS SOLDE 29 €	
8	271 €			EAD/AEP/AESH 51 €	
9	290 €			STAGIAIRES 99 €	
10	313 €			RETRAITÉS TITULAIRES 159 €	
11	331 €		RETRAITÉS CONTRACTUELS 51 €		

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **133 € ne vous coûte finalement que 45,22 €** après déduction fiscale, soit **3,76 € par mois**. C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,76 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin. Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**